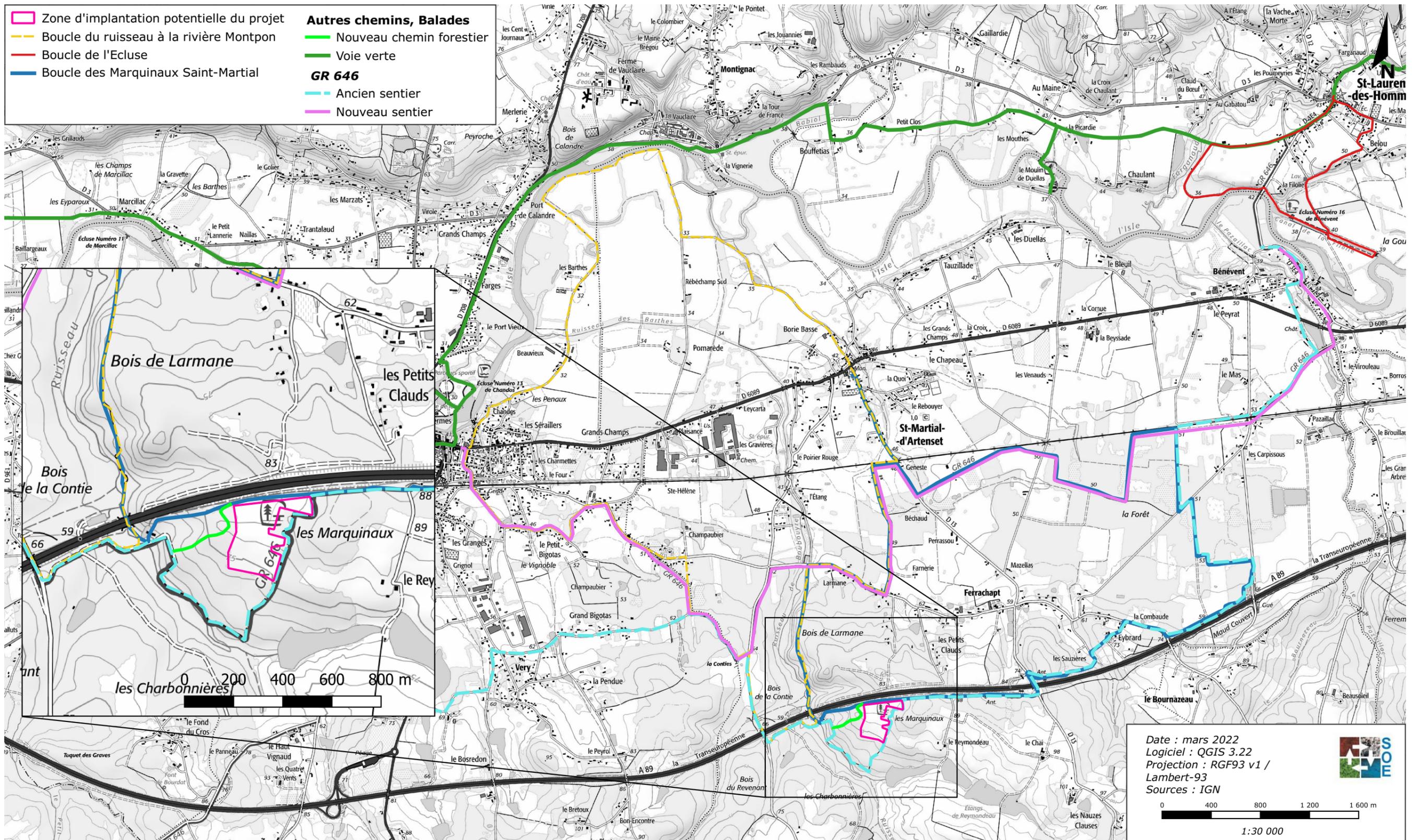


# Localisation des chemins de randonnée et de balade



### 3.6.8. Infrastructures de transport

#### 3.6.8.1. Infrastructures aéronautiques

Les installations photovoltaïques situées à proximité des aérodromes ou aéroports sont susceptibles de gêner les pilotes durant les phases de vol proches du sol.

Les zones d'implantation des panneaux photovoltaïques localisées à moins de 3 km de tout point d'une piste d'aérodrome (y compris les hélistations) ou d'une tour de contrôle sont particulièrement sensibles à cet égard.

L'infrastructure aéronautique la plus proche de la zone d'implantation potentielle du projet est localisée à 15,3 km au sud : il s'agit de l'aérodrome de Sainte-Foy-la-Grande. Celui-ci dispose d'un Plan de Servitudes Aéronautiques (PSA) qui régit la construction aux abords de l'aéroport. La ZIP est cependant située à très grande distance de ces dernières.

#### 3.6.8.2. Réseau ferroviaire

La ligne ferroviaire la plus proche est la ligne TER « Coutras à Tulle ». Elle passe au plus près à 1,9 km au nord de la zone d'implantation potentielle.

La gare la plus proche est localisée à Montpon-Ménéstérol, à 4,1 km au nord de la zone d'implantation potentielle.

#### 3.6.8.3. Réseau routier et déplacements

Les comptages routiers sont issus des données disponibles sur le site du Conseil Départemental de la Dordogne et sur la plateforme en ligne ouverte des données publiques françaises.

##### 3.6.8.3.1. Réseau routier communal

La commune de Saint-Martial-d'Artenset est desservie par 2 axes routiers principaux : essentiellement par la RD 6089 au nord, puis indirectement par l'A89 (sortie hors du territoire communal). D'autres routes secondaires (RD 13, voie communale n°202 de Saint-Martial à Saint-Rémy, voie communale n°3 de Saint-Sauveur à Montpon...) parcourent le territoire, notamment dans la moitié sud où aucune grande route n'est présente.

Un comptage routier réalisé sur l'autoroute A89 entre la sortie de Montpon-Ménéstérol à l'ouest de la ZIP et la sortie de Mussidan à l'est a été réalisé en 2019. Les données révèlent un trafic de 14 502 véhicules par jour en moyenne dont 10 % de poids lourds.

Un comptage routier est également disponible sur la RD 6089 près de Mussidan. Le trafic était de 5325 véhicules par jour en moyenne en 2020.

Aucun comptage routier n'est disponible sur les routes secondaires de la commune.

#### 3.6.8.3.2. Voiries d'accès à la zone d'implantation potentielle

La planche en page 170 illustre les voiries d'accès à la zone d'implantation potentielle décrites ci-dessous.

La ZIP est accessible depuis :

- Itinéraire 1 : l'autoroute A 89 (sortie n°12) puis prendre, via la RD 708, la voie communale n°22 de Merle à la Tour en direction de l'est puis la voie communale n°202 de Saint-Martial à Saint-Rémy en direction du nord. Les terrains sont ensuite accessibles depuis un chemin rural se prolongeant par un chemin d'exploitation jusqu'en bordure de la ZIP au nord.
- Itinéraire 2 : depuis la RD 708 voie communale n°201 de la tuillière puis la voie communale n°8 des joubineries au ruisseau Tord, puis la voie communale n°202 de Saint-Martial à Saint-Rémy en direction du nord et enfin le même chemin rural et le chemin d'exploitation nord jusqu'à la ZIP.
- Itinéraire 3 : depuis l'autoroute A 89 (sortie n°12) puis prendre, via la RD 708 vers le nord, la RD 6089 en direction de l'est puis la RD 13 vers le sud et enfin par le chemin d'exploitation nord qui borde la ZIP.

Un descriptif des routes empruntées par ces itinéraires est proposé en suivant :

- RD 708



La RD 708 près de l'A 89 (source : google earth)

La RD 708 est une voie d'environ 6 mètres de large, à double sens, avec marquages latéraux et centraux. Ses bas cotés sont enherbés.

● Voie Communale (V.C) n°22

Cette voie peu large (moins de 4 m) est liée à la RD 708 via un stop. Aucune restriction de poids particulière n'est indiquée sur son parcours mais celle-ci semble assez étroite par endroits (3 mètres environ). La voie ne possède pas de marquages centraux ou latéraux et est à double sens de circulation.



V.C 22 près de la RD 708

● RD 33

Il s'agit d'une route à double sens de circulation, sans marquage central ou latéral, longée de fossés de récupération des eaux pluviales. Cette voie est large d'environ 4 mètres.



Intersection entre la RD 708 et la RD 33 à Saint-Rémy



RD 33 sur la commune de Saint-Rémy

● VC 8 / VC 202

La VC 8 est une voie sans marquage, assez peu large (3,5 mètres environ), à double sens de circulation, longée de fossés de récupération d'eau pluviale. La VC 202, assez similaire, se positionne en prolongement de la VC 8 au niveau du changement de commune entre Saint-Rémy et Saint-Martial-d'Artenset. A cette intersection (régie par un stop) vers la VC 202, une limitation de tonnage de 10 tonnes vient s'appliquer à l'itinéraire.



VC 202 au niveau de l'intersection depuis la VC 8

● RD 6089

Il s'agit de la route principale de la vallée de l'Isle. Cette voie est large (6 m environ), à double sens de circulation et est dotée de marquages centraux et latéraux.



RD 6089 à Saint-Martial-d'Artenset

● RD 13

La RD 13 est une voie assez large (environ 5 m) dont l'insertion sur la RD 6089 est régie par un stop. La voie ne possède aucun marquage latéral ou central sur une bonne partie du tronçon emprunté, jusqu'au niveau de son passage sous l'A89. Elle est également longée de fossés de récupération d'eau pluviales.



RD 13 au niveau du pont autoroutier avec l'A89 (sans limitation en hauteur indiquée)

● Chemin d'accès au lieu-dit « le Reymondeau »

C'est une voie praticable assez peu large (environ 3,5 m) qui permet l'accès au lieu-dit « le Reymondeau ». Aucun marquage au sol n'est présent sur le tronçon emprunté mais celui-ci est bordé de larges bandes enherbées.



Chemin d'accès au lieu-dit « Le Reymondeau »

● Chemin rural

Le chemin rural d'accès à la ZIP par l'ouest est une voie peu large (4 m environ) non goudronnée, à double sens de circulation, sans marquage et aux bas cotés enherbés ou longés par des fossés. L'accès vers la VC 202 est régie par un cédez le passage.



Chemin rural d'accès à la ZIP

● Chemin d'exploitation nord

L'accès final à la ZIP est fait par un chemin en terre d'exploitation menant directement au nord des terrains. Ce chemin est peu entretenu, peu large (plus de 2 m) et difficilement praticable.



Chemin d'exploitation nord (accès ouest à gauche et est à droite)

L'itinéraire numéro 3 est retenu ici pour sa plus grande facilité d'accès par les poids-lourds. En revanche, quel que soit l'itinéraire emprunté, l'accès final à la ZIP est en l'état peu praticable.

- ➔ La zone d'implantation potentielle du projet n'est pas concernée par les zones de servitudes aéronautiques.
- ➔ La voie ferrée la plus proche est située à 4,1 km au nord de la zone d'implantation potentielle.
- ➔ La zone d'implantation potentielle est accessible depuis l'A 89, la RD 6089, la RD 13, le chemin d'accès au lieu-dit « le Reymondeau » puis enfin par un chemin d'exploitation actuellement peu praticable.